



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 31 MAI 2024
À SAGUENAY (CHICOUTIMI)**

- Étaient présents :** Mélanie Laviolette (*quitte la séance de 9h08 à 9h45*)
Jérôme Maltais
Benoit Champagne
Nicolas Brosseau
Christian Slachetka
Fernanda Vieira Pasqualetto
- Corinne Payne, directrice générale (*quitte la séance de 9h08 à 9h45*)
Margaux Vernay-Baudrion, secrétaire générale, jusqu'à 9h45
- Absence :** Antoine Prévost

Le 31 mai 2024, à 9h01

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de Mélanie Laviolette.

La directrice générale enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux – reporté**
- 4. Instances corporatives**
 - 4.1. Déroulement du Conseil général, de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai
 - 4.2. Adoption des règlements généraux modifiés (incluant l'augmentation du nombre d'administrateurs) (décision)
 - 4.3. Mise à jour plan d'action 2024-2025
- 5. Rapport de la Présidence**
- 6. Rapport du Trésorier**
- 7. Rapport de la représentante aux affaires anglophones – reporté**
- 8. Rapport de la direction générale**
 - 8.1. Ressources humaines
 - 8.2. Ressources financières
 - 8.2.1. États financiers vérifiés au 31 mars 2024

- 8.2.2. Partenariat – Aider son enfant (décision)
- 8.3. Ressources informationnelles
- 8.4. Ressources matérielles
- 9. **Axe Leadership de la Fédération**
 - 9.1. Déroulement du 50^e
- 10. **Axe Mobilisation des membres**
 - 10.1. Prix de reconnaissance (décision)
 - 10.2. Déroulement de la soirée de reconnaissance
- 11. **Axe Services aux membres – reporté**
- 12. **Axe Porter la voix des parents**
 - 12.1. Actualité
- 13. **Varia**
- 14. **Prochaine rencontre (20 juin 2024)**
- 15. **Levée de la séance**

Note : il se peut que la rencontre du Comité exécutif se poursuive à la fin de la journée (après l'AGA et l'AGE).

RÉSOLUTION #2406 — CE — 2143

Il est proposé par Nicolas Brosseau
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les changements suivants :

- Le point 4.2. sera traité en premier;
- Le point 10.1. sera traité en second;
- Les autres points à l'ordre du jour seront traités à la suite et dans l'ordre.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – REPORTÉ

4. INSTANCES CORPORATIVES

4.1 Déroulement du Conseil général, de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 10.1.)

La directrice générale remet une copie détaillée du déroulement de l'après-midi et de la soirée du 31 mai. Par ailleurs, elle mentionne aux membres qu'il se peut que le Comité exécutif se retrouve en fin de journée, après les instances (CG, AGA et AGE).

4.2 Adoption des règlements généraux modifiés (incluant l'augmentation du nombre d'administrateurs) (décision) (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 2.)

CONSIDÉRANT que le mandat du Comité de gouvernance durant l'année 2023-2024 était la révision d'une première partie des Règlements généraux de la FCPQ;

CONSIDÉRANT que le Comité de gouvernance s'est réuni à de nombreuses reprises durant l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les travaux du Comité de gouvernance ont été réalisés avec l'objectif de proposer des orientations intégrant les meilleures pratiques en matière de saine gouvernance et eu égard aux besoins et à la réalité de l'organisation;

CONSIDÉRANT que les orientations du Comité de gouvernance ont fait l'objet d'un atelier lors du Conseil général du 16 mars 2024;

CONSIDÉRANT que les délégués et déléguées présents lors du Conseil général du 16 mars 2024 se sont prononcés favorablement aux orientations présentées, à l'aide de sondages;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlements généraux modifiés a été présenté à deux reprises en Comité exécutif pour recueillir les commentaires des administrateurs;

CONSIDÉRANT qu'après ces travaux et consultations des différentes instances, un projet final de Règlements généraux modifiés a été déposé pour adoption lors de l'Assemblée générale annuelle et lors de l'Assemblée générale extraordinaire;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.2 des Règlements généraux de la FCPQ et l'article 87 de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), lesquelles prévoient une procédure lorsque les modifications aux Règlements généraux portent sur le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration, impliquant la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire et le vote d'au moins les deux tiers (2/3) des membres présents;

CONSIDÉRANT que l'une des modifications aux Règlements généraux (l'article 4.1.1) a pour objet d'augmenter le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que l'article 4.1.1, tel que proposé, prévoit un maximum de douze (12) membres au Conseil d'administration, soit une augmentation de deux (2) membres par rapport à ce qui est présentement en vigueur (article 3.1.1 qui prévoit un maximum de dix (10) membres au Conseil d'administration);

CONSIDÉRANT l'article 6.4.3 des règlements généraux de la FCPQ qui dispose que l'Assemblée générale a le pouvoir de modifier tout règlement;

CONSIDÉRANT que les autres modifications apportées aux Règlements généraux entrent dans la catégorie de l'article 6.4.3;

POUR CES MOTIFS,

RÉSOLUTION #2406 — CE — 2144

Il est proposé par Nicolas Brosseau
Et résolu à l'unanimité

QUE les Règlements généraux qui prévoient les modifications soient adoptés tels que déposés et transmis aux membres avant la séance;

QUE les Règlements généraux modifiés soient soumis à la ratification de la majorité des membres réunis en Assemblée générale;

QUE les Règlements généraux modifiés soient soumis à l'Assemblée générale extraordinaire en ce qui a trait à l'article portant sur l'augmentation du nombre d'administrateurs (article 4.1.1), lequel doit recevoir l'approbation de deux tiers (2/3) des membres présents lors de l'Assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin;

QUE, sous réserve de leur ratification par la majorité des membres réunis en Assemblée générale, les règlements généraux modifiés entreront en vigueur conformément à ce qui est prévu dans l'Annexe 4 « dispositions transitoires » desdits Règlements généraux;

QUE, sous réserve de son approbation par les deux tiers (2/3) des membres présents lors de l'Assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin, l'article portant sur l'augmentation de nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration (article 4.1.1) ne sera valide qu'après transmission et traitement du document approprié par le Registraire des entreprises du Québec.

ADOPTÉ

4.3 Mise à jour plan d'action 2024-2025 (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 4.1.)

La directrice générale fait une mise à jour du plan d'action 2024-2025 de la FCPQ.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente présente son rapport. Par ailleurs, la présidente confirme qu'elle a reçu la nomination ministérielle comme membre du Comité consultatif sur l'évaluation des ressources didactiques.

La directrice générale présente la synthèse des représentations faites depuis le dernier Comité exécutif. La directrice générale présente également la synthèse des représentations et délégations de la directrice des communications et des affaires publiques.

6. RAPPORT DU TRÉSORIER

Le trésorier explique le retard avec les états financiers, lesquels seront déposés lors d'une rencontre subséquente.

7. RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AUX AFFAIRES ANGLOPHONES – REPORTÉ

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 RESSOURCES HUMAINES

Huis clos : 10h40

RÉSOLUTION #2406 — CE — 2148

Il est proposé par Fernanda Vieira Pasqualetto
Et résolu à l'unanimité

QUE le Comité exécutif siège en huis clos.

ADOPTÉ

Fin du Huis clos : 10h45

RÉSOLUTION #2406 — CE — 2149

Il est proposé par Fernanda Vieira Pasqualetto
Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

8.2. RESSOURCES FINANCIÈRES

8.2.1. États financiers vérifiés au 31 mars 2024

En lien avec le point 6 à l'ordre du jour, ce point est reporté.

8.2.2. Partenariat – Aider son enfant (décision)

La directrice générale présente l'entente qui est proposée avec l'organisme « Aider son enfant » pour les activités et webinaires de l'automne 2024 à l'automne 2025.

Après discussions,

RÉSOLUTION #2406 — CE — 2150

Il est proposé par Benoit Champagne
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER l'entente entre la FCPQ et Aider son enfant telle que présentée et;

DE procéder avec la signature de l'entente entre la FCPQ et Aider son enfant.

ADOPTÉ

8.3. RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point n'est soulevé.

8.4. RESSOURCES MATÉRIELLES

Aucun point n'est soulevé.

9. AXE LEADERSHIP DE LA FÉDÉRATION

9.1. Déroulement du 50^e

La directrice générale explique le fonctionnement et répond aux questions relativement au déroulement des activités organisées le 1^{er} juin, pour le 50^e anniversaire de la FCPQ.

10. AXE MOBILISATION DES MEMBRES

10.1 Prix de reconnaissance (décision) (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 4.2.)

La directrice générale et la présidente quittent la rencontre durant le traitement de ce point. Il est 9h08.

La séance est présidée par le vice-président, Jérôme Maltais.

Huis clos : 9h08

RÉSOLUTION #2406 — CE — 2145

Il est proposé par Fernanda Vieira Pasqualetto
Et résolu à l'unanimité

QUE le Comité exécutif siège en huis clos.

ADOPTÉ

Fin du Huis clos : 9h45

RÉSOLUTION #2406 — CE — 2146

Il est proposé par Fernanda Vieira Pasqualetto
Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION #2406 — CE — 2147

Il est proposé par Benoit Champagne
Et résolu à l'unanimité

DE RECONNAÎTRE l'investissement et l'engagement des anciennes présidences présentes et de la présidence actuelle lors du Gala reconnaissance du 1^{er} juin 2024, en leur remettant l'épinglette en or de la FCPQ.

ADOPTÉ

La secrétaire générale quitte la rencontre. Il est 9h45.

La directrice générale et la présidente reviennent dans la rencontre. La séance est de nouveau présidée par Mélanie Laviolette. Il est 9h45.

10.2 Déroulement de la soirée de reconnaissance (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 9.1.)

La directrice générale explique le déroulement de la soirée de reconnaissance, incluant les rôles et placements des membres du Comité exécutif aux tables pour la soirée du 1^{er} juin.

11. AXE SERVICES AUX MEMBRES – REPORTÉ

12. AXE PORTER LA VOIX DES PARENTS

12.1 Actualité

Aucun point n'est soulevé.

13. VARIA

Aucun point n'est soulevé.

14. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du Comité exécutif est prévue pour le 20 juin 2024. Considérant que plusieurs membres du Comité exécutif ont des conflits d'horaire pour le 20 juin et qu'il n'y a pas de certitude sur l'obtention du quorum à cette date, la directrice générale prend l'engagement d'envoyer un doodle aux membres du Comité exécutif pour trouver une autre date dans le courant du mois de juin.

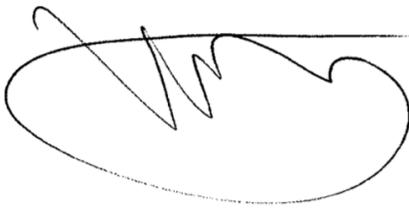
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #2406 — CE — 2151

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 11h10.

ADOPTÉ



Mélanie Laviolette, présidente



Corinne Payne, directrice générale